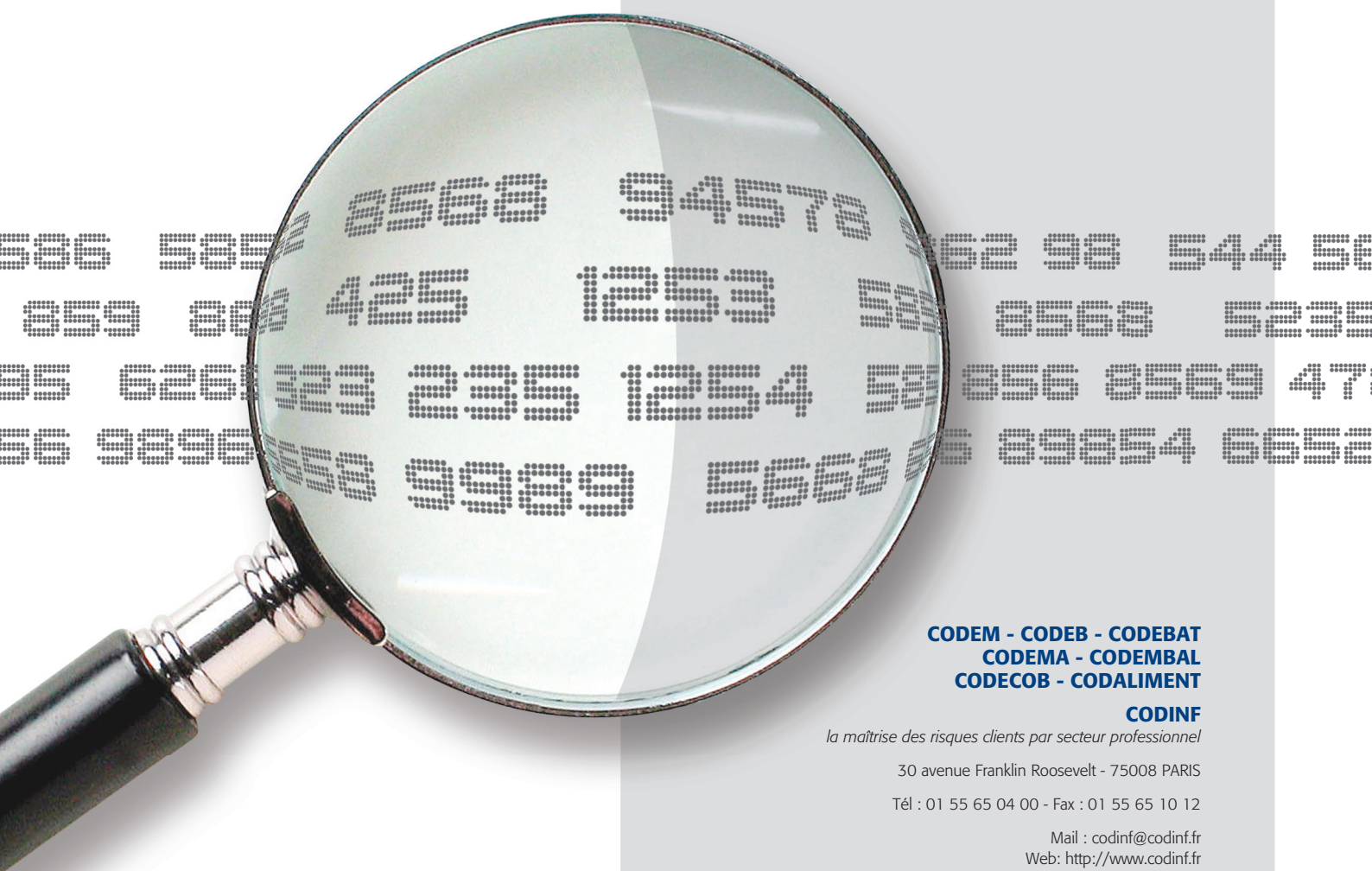




L'enquête du CODINF sur les délais de paiement

Automne 2011



**CODEM - CODEB - CODEBAT
CODEMA - CODEMBAL
CODECOB - CODALIMENT**

CODINF

la maîtrise des risques clients par secteur professionnel

30 avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00 - Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>

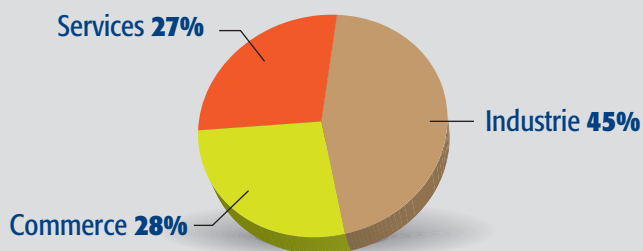
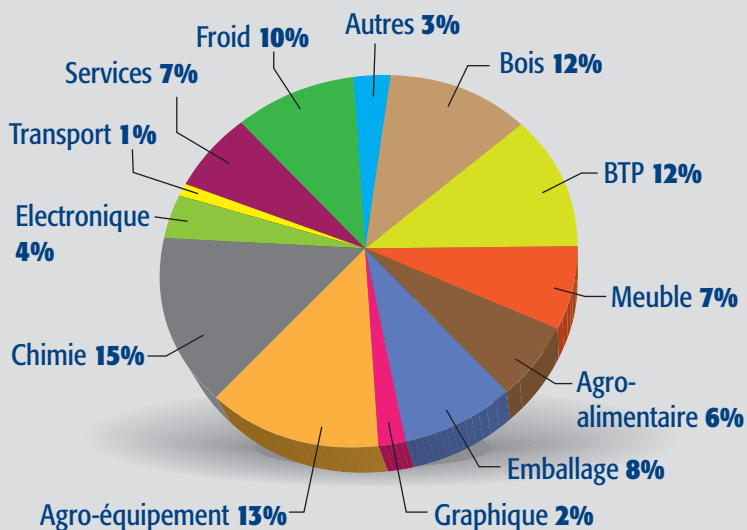
Le CODINF, groupement associatif spécialisé dans la maîtrise du risque client par secteur professionnel, a réalisé une enquête entre septembre et novembre 2011

Celle-ci a recueilli près de **400 réponses**, dont **86%** d'entreprises de moins de 250 personnes

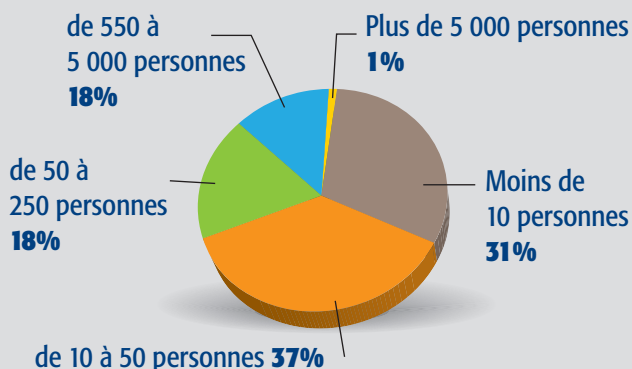
Les secteurs les mieux représentés sont la Chimie, l'Agro-équipement, le Bois, le BTP, le Froid, l'Emballage et le Meuble. Ces 7 secteurs représentent plus des $\frac{3}{4}$ des réponses

Les réponses d'entreprises industrielles y sont prépondérantes, suivies par le Commerce de gros et les Services industriels aux entreprises (installation, location, réparation matériel) à parts égales

SECTEURS



EFFECTIFS





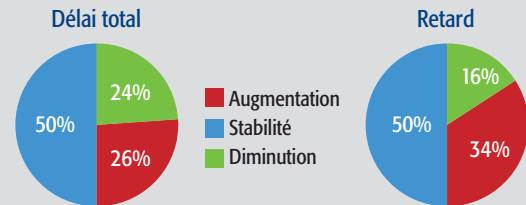
Evolution des délais de paiement clients par rapport à 2010

Globalement, les retards ont crû sensiblement plus que les délais totaux. En 2011, 27% des clients paient en retard et ce retard a crû de plus d'un tiers.

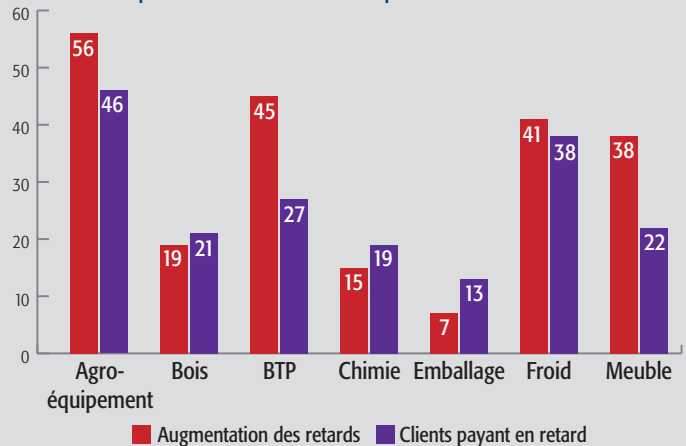
Les secteurs les plus touchés par l'augmentation des retards sont les Agro-équipements, le BTP et le Froid. En 2011, près de la moitié des clients des Agro-équipements paient en retard tandis que ceux du Froid sont plus du tiers à régler leurs factures en retard.

En revanche, les comportements de paiement des secteurs Emballage, Chimie, Bois et Meuble se sont moins dégradés que les autres secteurs en 2011 ce qui les positionnent en-dessous de la moyenne en matière de taux de retard de paiement.

Les entreprises industrielles ont les clients les plus vertueux car elles sont moins affectées par les retards (19% de leurs clients) que les entreprises du Commerce (30%) en 2011. Elles ont notamment été moins nombreuses à subir une dégradation des délais (13%) et des retards (24%) en 2011. Ce sont les Services que les clients paient le plus en retard (38% en moyenne), et qui sont les plus nombreux à subir une augmentation des délais (42%) et des retards (46%) en 2011.



Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon



Répercussions attendues de la fin des accords dérogatoires en 2012

La moitié des entreprises sont impliquées dans les accords dérogatoires mais il s'agit des 3/4 dans le secteur du Bois et des 2/3 dans celui des Agro-équipements.

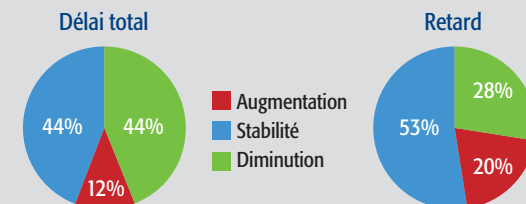
N.B. : Les chiffres de délais et de retard détaillés ici ne concernent que les entreprises impliquées dans les accords dérogatoires.

L'industrie, par opposition au Commerce et aux Services, anticipe moins une hausse des délais de paiement (7% contre 17% et 19%) que des retards (22% contre 15% et 13%).

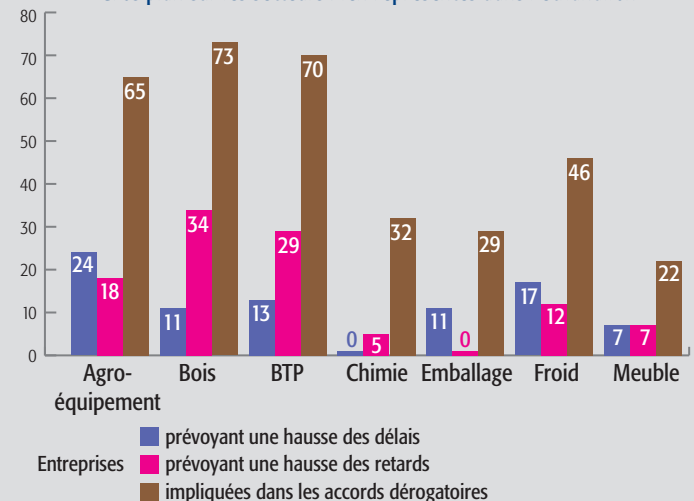
Plus les secteurs sont concernés par les accords dérogatoires, plus ils appréhendent une dégradation des retards.

Il est intéressant de noter que les entreprises de l'Agro-équipement semblent anticiper une prolongation des accords dérogatoires (un amendement de la LME est actuellement à l'étude au Parlement dans le but de maintenir des délais plus longs que les délais plafonds pour les ventes saisonnières, lesquelles peuvent représenter plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires).

Certains secteurs appréhendent une hausse beaucoup plus forte (une fois et demie à deux fois plus que la moyenne) des délais ou des retards : en plus du Bois et des Agro-équipements cités ci-dessus, se distinguent le BTP et le Froid.



Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon





Délais de paiement des grands comptes

Sans surprise, le pourcentage des règlements à 30 jours ou moins est extrêmement minoritaire.

L'Industrie est payée dans 70% des cas à 60 jours au plus par les grands comptes, tandis que ce n'est le cas que pour respectivement 60% et 58% des entreprises du Commerce et des Services, signe possible d'un rapport de force grands comptes – fournisseurs plus équilibré pour les entreprises industrielles.

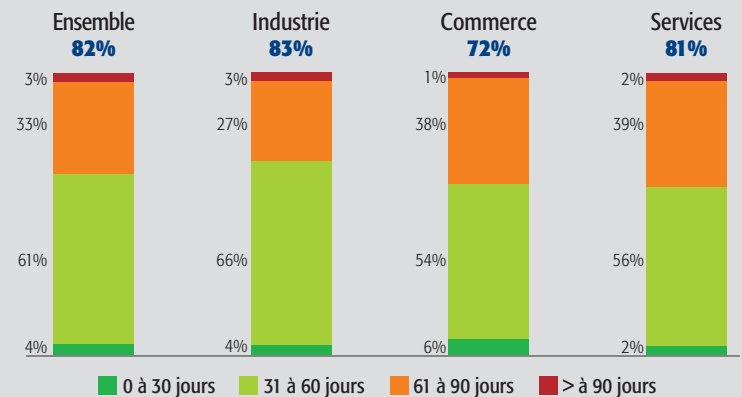
Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon

L'Emballage, le Bois et la Chimie ont une part de grands comptes payant dans les 60 jours supérieure à la moyenne de 65%. Cette proportion n'est que de 45% dans le BTP et 53% dans l'Agro-équipement.

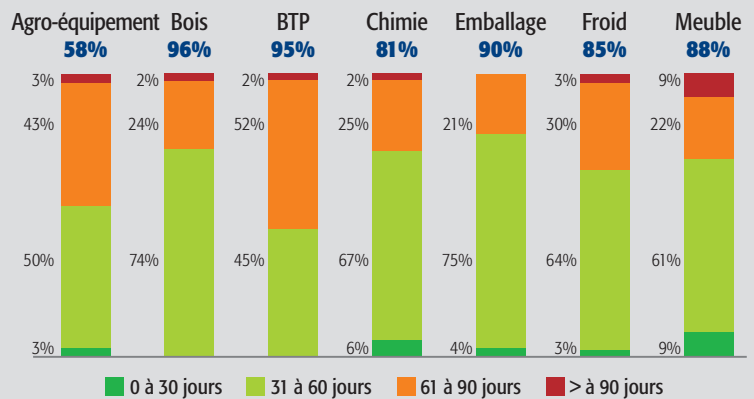
Ce constat peut être tempéré par le fait que 70% des entreprises du BTP et 65% de celles de l'Agro-équipement sont impliquées dans des accords dérogatoires.

A noter que 9% des clients grands comptes du Meuble paient à plus de 90 jours, un pourcentage trois fois plus élevé que la moyenne.

(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des grands comptes comme clients)



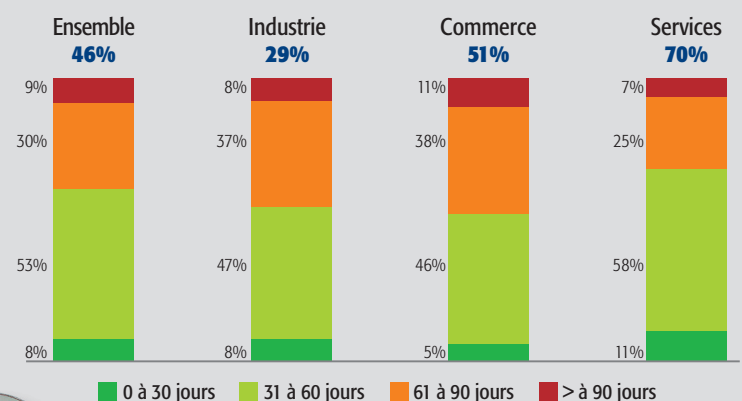
(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des grands comptes comme clients)



Délais de paiement des collectivités territoriales

Globalement, 92% des fournisseurs sont payés au-delà du délai plafond de 30 jours. Les fournisseurs de Services, dont plus des 2/3 travaillent avec les collectivités locales semblent mieux tirer leur épingle du jeu avec 70% des règlements effectués à 60 jours et moins contre 50% dans le Commerce et 55% dans l'Industrie.

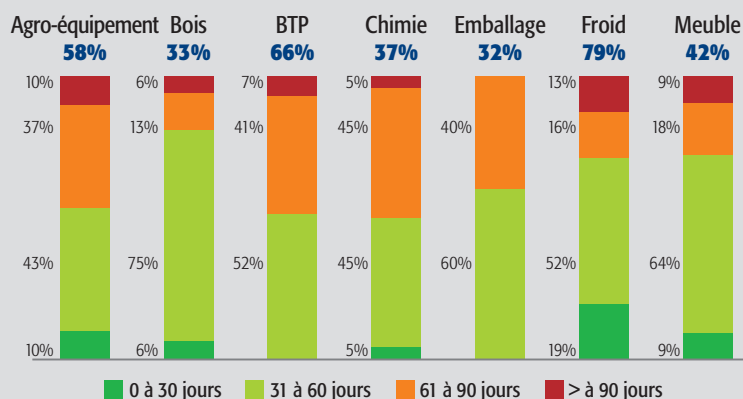
(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des collectivités territoriales comme clients)



Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon

Parmi les secteurs dont un fort pourcentage d'entreprises ont des collectivités locales comme clients, les Agro-équipements (entretien des espaces verts notamment) et le BTP sont près de la moitié à être payés à plus de 60 jours, tandis que les entreprises du Froid sont bien mieux servies, avec près d'un cinquième des entreprises réglées dans les 30 jours et plus de la moitié payées entre 31 et 60 jours. Les collectivités locales les mieux disposées sont celles passant commande aux entreprises du secteur du Bois avec plus de 80% des achats réglés à 60 jours et moins.

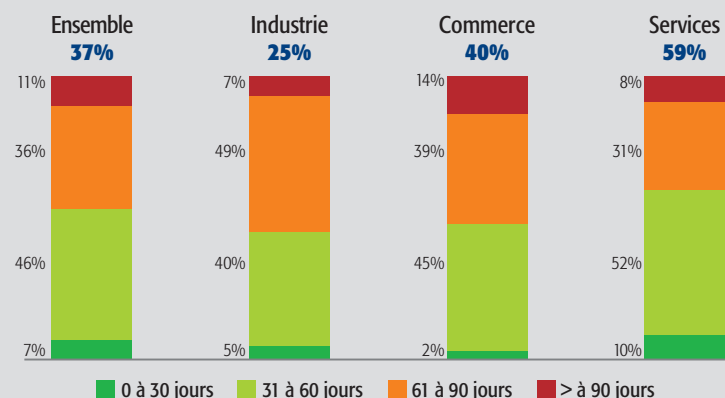
(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des collectivités territoriales comme clients)



Délais de paiement de l'Etat et des administrations

Globalement, 93% des fournisseurs sont payés au-delà du délai plafond de 30 jours. Les fournisseurs de Services, dont plus de la moitié travaillent avec l'Etat (contre plus du tiers dans l'ensemble) semblent également limiter les retards puisque 62% des règlements sont effectués à 60 jours et moins contre 47% dans le Commerce et 45% dans l'Industrie, laquelle est la plus mal servie, à l'instar du comportement observé de la part des collectivités locales.

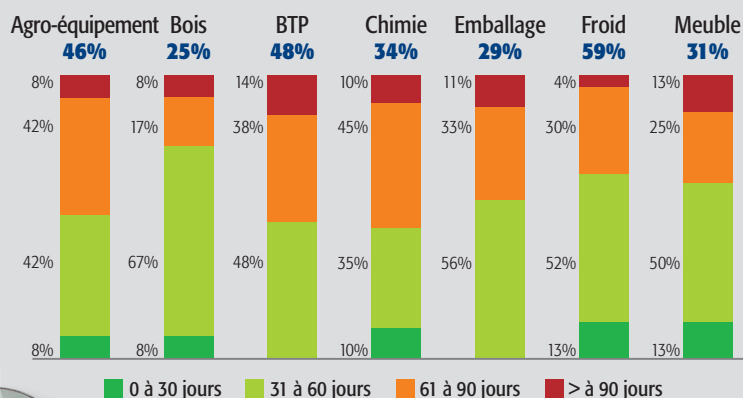
(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des clients faisant partie de l'Etat)



Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon

Parmi les secteurs dont un fort pourcentage d'entreprises ont l'Etat comme client, les Agro-équipements et le BTP sont encore plus mal payés que par les collectivités locales avec plus de la moitié des règlements à plus de 60 jours, tandis que les entreprises du Froid et du Meuble sont bien mieux servies, avec 13% des entreprises réglées dans les 30 jours et 52% payées entre 31 et 60 jours. Là encore, les administrations centrales les mieux disposées sont celles passant commande aux entreprises du secteur du Bois avec plus de 75% des achats réglés dans les 60 jours.

(la première ligne donne le pourcentage d'entreprises ayant des clients faisant partie de l'Etat)





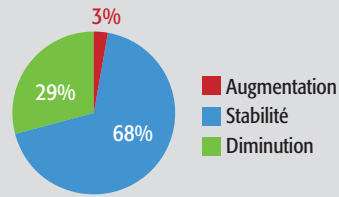
Délais de paiement des fournisseurs français (80% des achats effectués en France)

Dans l'ensemble, 97% des répondants déclarent régler leurs fournisseurs en 2011 selon des délais stables ou en diminution par rapport à 2010.

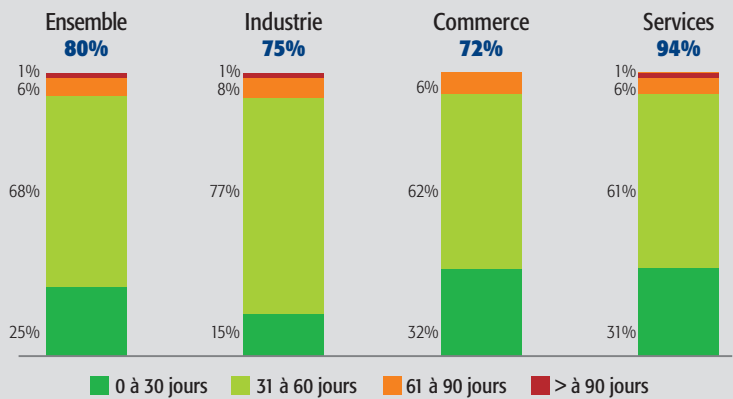
Dans l'Industrie, la perception de ces délais est très similaire à l'ensemble des entreprises ayant répondu, tandis que les entreprises du Commerce et des Services ont fait baisser les délais de règlement de leurs fournisseurs de manière beaucoup plus marquée entre 2010 et 2011 avec 34% des entreprises déclarant avoir diminué leurs délais.

Seulement 1% des entreprises payent leurs fournisseurs au-delà de 90 jours mais cela ne concerne que l'Industrie et les Services.

Les entreprises industrielles, sur lesquelles pèse le cycle de production, ne sont que 15% à régler à 30 jours et moins contre 32% pour le Commerce et 31% pour les Services.



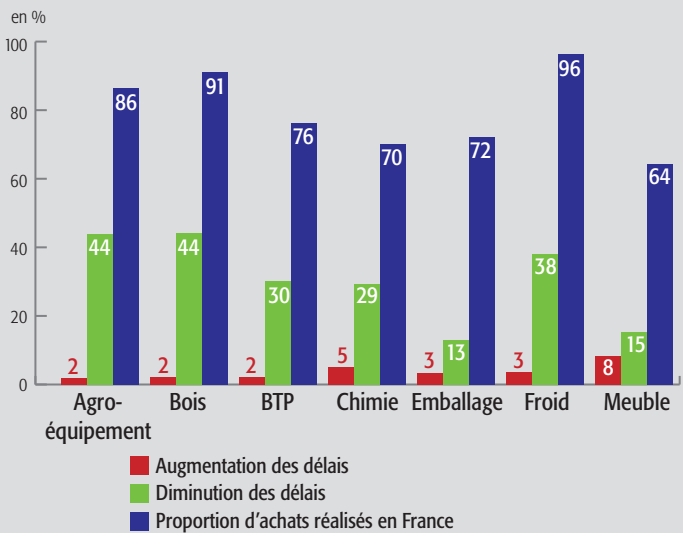
(la première ligne donne le pourcentage des achats effectués en France)



Gros plan sur les secteurs bien représentés dans l'échantillon

Les chiffres présentés ici ne sont représentatifs que des achats effectués en France.

Il est à noter ici que plus la proportion des achats réalisés en France est importante, plus les délais de paiement sont annoncés en amélioration. Cela est particulièrement vrai des entreprises des secteurs du Froid, du Bois et des Agro-équipements, mais également du BTP et de la Chimie.

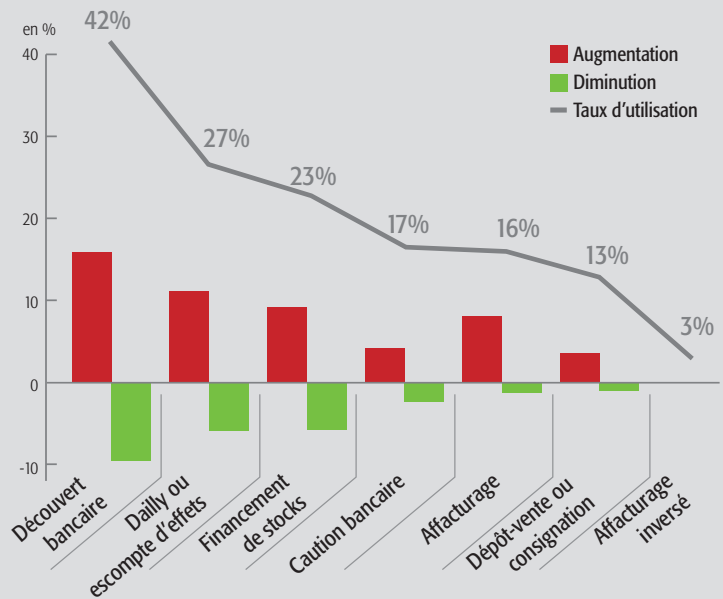




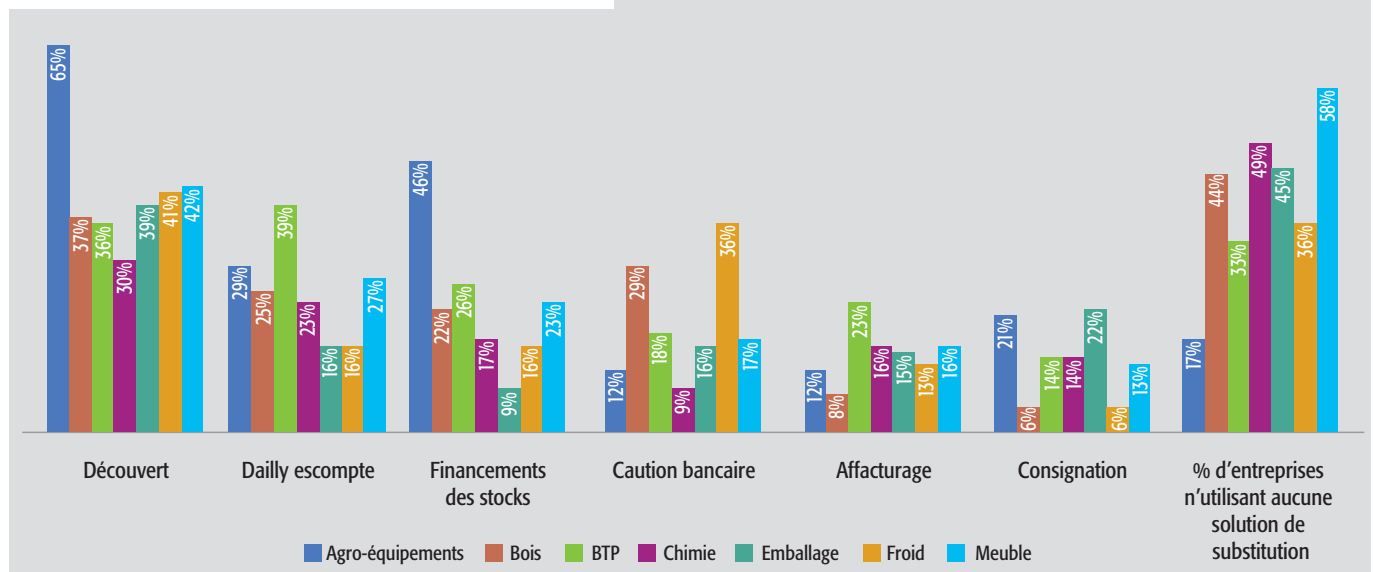
Recours à des solutions de substitution aux délais de paiement depuis la mise en place de la LME

L'utilisation des outils ci-dessus a globalement augmenté depuis la mise en place de la LME, ce qui semble indiquer que la réduction des délais de paiement aux fournisseurs n'a pas forcément été comblée par l'accélération des règlements clients, entraînant une certaine détérioration du BFR.

Il y a par ailleurs une corrélation claire entre le taux de recours à ces produits et l'augmentation de leur utilisation. Ainsi parmi les outils les plus utilisés, le découvert bancaire et le Dailly voient leur solde net de d'utilisation progresser de 5%. A noter que l'affacturage, utilisé par 16% des répondants, a le plus fort solde net de progression de son utilisation avec 7%.



Taux d'utilisation suivant les secteurs



Un pourcentage important (de 44 à 58%) d'entreprises des secteurs du Meuble, de la Chimie, de l'Emballage et du Bois n'utilisent aucun des outils financiers permettant de combler une détérioration de leur BFR, signe que leur niveau de fonds de roulement est suffisant pour couvrir une éventuelle détérioration.

Sans surprise, le découvert est l'outil le plus systématiquement employé tandis que la caution bancaire est utilisée principalement par les entreprises du Bois (29%) et du Froid (36%) et la consignation est plus mise en œuvre par les entreprises de l'Emballage (22%) et de l'Agro-équipement (21%). L'affacturage semble particulièrement en vogue chez les entreprises du BTP (23%) qui utilisent aussi beaucoup le Dailly et l'escompte (39%). Quand au financement des stocks, il est utilisé à 46% par les entreprises de l'Agro-équipement.



Evolution depuis la mise en place de la LME

Il est à noter que l'affacturage inversé est la seule technique dont l'utilisation n'a pas été impactée par la LME.

Gros plans sectoriels des évolutions

AGRO-ÉQUIPEMENTS

40% des entreprises ont accru leur recours au découvert ; le financement des stocks a augmenté pour 19% d'entre elles et a baissé pour 15%.

BOIS

Accroissement sensible du recours au découvert, au Dailly et au financement des stocks.

BTP

Hormis l'affacturage inversé, stable, la hausse du recours aux modes de financement est répartie sur toutes les techniques.

CHIMIE

Comme pour le BTP avec une légère prédominance pour le financement des stocks.

EMBALLAGE

Plus de diminutions que d'augmentations ; 23% des entreprises ont vu baisser leur recours au découvert bancaire.

FROID

Le recours au Dailly et à l'affacturage a augmenté respectivement de 13% et 10%.

MEUBLE

Accroissement sensible du recours au découvert, au Dailly, au financement des stocks et à l'affacturage.



30 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>

